



Décision du Conseil d'administration de CAFI

Adoptée à Genève le 26 octobre 2015

EB.2015.05

Le Conseil d'administration (CA) de CAFI invite la République du Congo et la République centrafricaine à soumettre une demande de subvention préparatoire destinées à développer des cadres nationaux d'investissement avec le partenaire de mise en œuvre qu'elles auront retenu.

Le CA demande en outre aux pays partenaires d'expliquer comment le financement de CAFI complètera d'autres financements préparatoires disponibles et pertinents, tels que, par exemple, le Programme d'investissement pour la forêt (FIP).